



9^{ème} Rallye Régional de Vaison VHC

2 & 3 mars 2019

REGLEMENT PARTICULIER



vaison la romaine

TEAM
Vasio Romain

9^{ème} RALLYE REGIONAL DE VAISON V. H. C

2et 3 Mars 2019

REGLEMENT PARTICULIER

PROGRAMME - HORAIRES

Identique au 36^{ème} Rallye Régional de Vaison la Romaine

LISTE DES ADRESSES

Identique au 36^{ème} Rallye Régional de Vaison la Romaine

Article 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Vaisonnaise en qualité d'organisateur administratif et le Team Vasio Romain organisateur technique ; organisent les 2 et 3 mars 2019, le 9^{ème} Rallye Régional de Vaison la Romaine V H C.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile PACA sous le VISA numéro 9 et sous le permis d'organiser numéro 32 en date du 7/01/2019.

Comité d'Organisation

Identique au 36^{ème} Rallye Régional de Vaison la Romaine

1.1P. – OFFICIELS

Identique au 36^{ème} Rallye Régional de Vaison la Romaine

1.2P. – ELIGIBILITE

Le 9^{ème} RALLYE REGIONAL DE VAISON V.H.C.» compte pour :

- le Challenge de la ligue Régionale Provence - Alpes - Côte d'Azur 2019 V.H.C.

1.3P. – VERIFICATIONS

Identique au 36^{ème} Rallye Régional de Vaison la Romaine

Article 2P. ASSURANCES

(Conforme au règlement standard F.F.S.A.)

Article 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. - DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.1P. Concurrents Admis

(Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallyes VHC).

3.1.5P. Identique au 36^{ème} Rallye Régional de Vaison la Romaine

3.1.10P. Le nombre d'engagés est fixé à **20** voitures maximum .

3.1.11P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 300€
- sans la publicité facultative des organisateurs : 600€
- 50 Euros de remise aux équipages entièrement licenciés à l'ASA VAISONNAISE et 25 Euros pour un seul des 2.
- 50 Euros de remise aux équipages CORSES.

3.1.12P. Identique au 36^{ème} Rallye Régional de Vaison la Romaine.

3.3P. – ORDRE DES DEPARTS

Le départ du premier concurrent VHC sera donné avant le premier concurrent du 36^{ème} Rallye Régional de Vaison la Romaine dans l'ordre des numéros.

Le dernier concurrent VHC bénéficiera d'un écart de 10 minutes avec le premier concurrent du 36^{ème} Rallye Régional de Vaison la Romaine.

Article 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. – VOITURES AUTORISEES

Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'annexe K en vigueur, homologuées FIA/FFSA pour les périodes E , F, G1, G2, H1, H2, HR jusqu'à 1975 inclus, I et J, titulaires d'un passeport technique historique (PTH/PTN) à la date de clôture des vérifications techniques, conforme aux règles spécifiques rallyes VHC.

Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie Rallye Classic de compétition (1977 à 1981) et les voitures de période J2 (avec passeport technique historique FIA ou FFSA) (1985 à 1990).

4.2P. – PNEUMATIQUE

Conforme à la réglementation de l'utilisation des pneumatiques, rallyes VHC FFSA.

4.3P. – ASSISTANCE

Identique au 36^{ème} Rallye Régional de Vaison la Romaine

Article 5P. PUBLICITE

Identique au 36^{ème} Rallye Régional de Vaison la Romaine

Publicité individuelle : deux rectangles de 50 x 14 cm tel que prévue dans l'Annexe K 2019

Article 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. - DESCRIPTION

Identique au 36^{ème} Rallye Régional de Vaison la Romaine

6.2P. – RECONNAISSANCES

Identique au 36^{ème} Rallye Régional de Vaison la Romaine

6.6P. IDENTIFICATION DES VOITURES

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du règlement standard des Rallyes FFSA.

Article 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

Article 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard F.F.S.A et aux règles spécifiques rallye VHC.

Article 9P. CLASSEMENT

Conforme au règlement standard F.F.S.A et aux règles spécifiques rallye VHC.

Article 10P. PRIX - COUPES

Tous les équipages ayant terminés l'épreuve seront récompensés

PRIX EN ESPECES : Il n'y a pas de dotation en prix.

La remise des prix du 9^{ème} **Rallye Régional de Vaison la Romaine VHC** se déroulera Le 3 Mars 2019 à l'ESPACE CULTUREL VAISON-LA-ROMAINE (horaires idem voiture moderne)

Les équipages classés qui n'y participeraient pas, perdront le bénéfice de leur prix.